

QUESTIONS À M. SOMMARUGA

- 1) Que pensez-vous de l'arrêt graduel de la coopération bilatérale au développement en Amérique latine d'ici 2024 suite à la décision politique de la Suisse de se concentrer sur quatre régions prioritaires ?

C'est une erreur stratégique. En effet, malgré l'essor économique des Etats latino-américains ces dernières années, la crise covid-19, a montré leur fragilité et surtout la situation très précaire d'importants segments de la population. Si c'est juste d'accroître la coopération internationale avec les pays les plus pauvres en Afrique, cela ne doit pas se faire au détriment des femmes et des hommes d'autres pays qui vivent dans la violence, la pauvreté et la marginalité. Une augmentation des moyens de la coopération au développement à 0,5% du RNB comme l'avait demandé le parlement il y a quelques années ou même à 0,7% comme la Suisse s'est engagée à le faire au sein de l'ONU en 1970. Avec l'appui de la FGC, emp'ACT doit absolument poursuivre ses projets, très valables, en Amérique du Sud.

- 2) Comment évaluez-vous la décision que la DDC continue de promouvoir le lien stratégique entre migration et développement en concentrant ses activités dans les pays d'origine des migrants afin de remédier aux causes de la migration ?

Sous la pression de l'UDC, l'alliance des droites, majoritaire au parlement fédéral, a imposé à la DDC le lien entre la politique de développement et la politique migratoire. Nous avons toutefois évité le pire, à savoir la proposition de l'UDC de couper l'aide au développement aux pays d'origine des migrations. Dans le cadre imposé, tant que les programmes et projets financés par la DDC ont pour objectif premier la lutte contre la pauvreté, il n'y a pas de soucis à ce qu'ils intègrent des aspects sociaux et économiques de fixation de la population jeune dans le pays. Au contraire, cela peut être profitable au pays en question et peut réduire le nombre de personnes en souffrance sur les routes migratoires. Mais il est exclu que les moyens financiers de la DDC servent directement ou indirectement à la répression et aux refoulements des migrants cherchant protection en Europe et en Suisse.

- 3) Les ONG suisses redoutent que les pays du Sud fassent les frais de l'aide dédiée à l'Ukraine (1.5 milliards) pour la reconstruction et l'aide humanitaire. Faut-il sortir l'enveloppe pour l'Ukraine du budget de la coopération internationale pour en faire un volet séparé ?

La proposition du Conseiller fédéral Ignazio Cassis de prélever 1,5 milliards de francs sur la coopération internationale pour l'affecter à l'aide humanitaire à l'Ukraine est inacceptable. Il est tout simplement scandaleux de déshabiller Paul pour habiller Jean. La Suisse qui compte parmi les pays les plus riches de la planète peut assumer pleinement sa responsabilité en faveur du Sud Global et de l'Ukraine. La Suisse s'est engagée à affecter 0,7% du RNB à l'aide au développement. Elle en est loin et avec la proposition, l'aide au développement au Sud Global reculerait à 0,37%. La contribution de la Suisse à l'Ukraine, nécessaire à la reconstruction du pays ces prochains 20-30 ans, sera certainement plus élevée que 1,5 milliards de francs. On parle déjà de 5 à 10 milliards de francs. Il faut donc une loi spéciale comme coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI avec des règles d'amortissement financier hors budget sur 30 à 50 ans. C'est une question de volonté politique. Je me battraï au Conseil des États pour cela, car c'est la seule manière de répondre aux Objectifs du développement durable et à l'urgence humanitaire en Ukraine.